



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRET



Réunion CUNCA du 6 octobre 2025 en visio-conférence

Présents : N. PARENT, J. CHAUVET, D. LEBRUN, Y. JONCOUR, F. MUSCARI, P. DEBRET

Printemps 2026

Est évoqué le sondage effectué auprès des Clubs et des ACT sur la possibilité d'accorder le CACT sur faisan ou d'organiser des concours de gibier naturel au printemps. La tendance (8 pour et 4 contre) est donc de maintenir le règlement 2024. Le même sondage demandait s'il était opportun de créer un Open par points, personne ne semble favorable à cette solution au contraire, pour certains, d'une organisation sur une journée ?

Il est donc envisagé de prévoir un Open sur une journée pour les continentaux et d'une journée pour les britanniques avec un minima de CACT ou RACT mais sur une période qui irait de l'Open précédent à celui de l'année en cours. Il est également envisagé de ne faire courir les continentaux qu'en couple. Tout ceci aurait pour conséquence de réduire le nombre de participants, ce qui semble obligatoire étant donné la restriction des terrains favorables à cette compétition. Reste à trouver ces territoires, un appel sera donc envoyé rapidement pour concrétiser une éventuelle future organisation.

Espagne : pour donner suite aux décisions de la FCI qui ne permet plus à un pays d'attribuer un CACIT quand il organise une compétition dans un pays voisin, les concours espagnols organisés par la France ne seront plus dotés que de CACT. Yves JONCOUR est donc chargé de prendre contact avec les détenteurs de terrains en Espagne pour finaliser cinq jours de concours. Restera à régler le problème de l'enregistrement des résultats sur GESCON. De plus est évoqué l'organisation d'une semaine de concours de GQ sous l'égide des Pays de l'Alliance Latine avec CAC français, italiens et espagnols qui se terminera par deux jours consacrés à la Coupe Latine dont le règlement (voisin de celui de la coupe d'Europe) est en cours de finalisation. La date devrait être du 15 au 21 décembre 2025 à Tolède.

Examen CUNCA

L'examen délocalisé sous la surveillance d'un membre de la CUNCA est validé. En cas d'échec, le candidat ne pourra se représenter qu'une seconde fois.

Rapport en eau profonde

Cet examen, pour être validé pour les titres officiels, doit obligatoirement être jugé par un de nos Juges de travail.

BICP

Notre ami Jean-Joël COURTHIAL nous a malheureusement quittés. Il était une référence dans ce domaine qu'il maîtrisait complètement. Il faudra nommer une personne capable de reprendre ses fonctions. Plusieurs noms sont évoqués, Nathalie est chargée d'appeler Jean-



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRET



François MAILLET à ce sujet afin de lui proposer d'intégrer notre commission avec pour tâche première la gestion des BICP.

Questions diverses

Une nouvelle fois, un Juge indique dans son commentaire d'un concours d'automne qu'il ne peut attribuer le CACT car le chien examiné n'a pu faire qu'un rapport à froid. Il est rappelé que le chien n'est pas fautif du fait que le faisan ne soit pas abattu et que le motif du rapport à froid n'est donc pas valable pour refuser le qualificatif du CACT. Un courriel sera envoyé aux juges en ce sens.

En ce qui concerne la liste des juges examinateurs, suite à certaines questions à ce sujet, la CUNCA précise que tout juge convoqué en conseil de discipline de la SCC se voit de facto retiré de cette liste de même que pour les invitations à juger les opens de France suivants.

Il est proposé d'ajouter à l'article 29 de notre règlement que le parcours puisse durer « 15 minutes maximum » et non plus 15 minutes obligatoires comme semblait l'indiquer le présent règlement. Un courriel sera envoyé aux juges en ce sens.

Concours NO KILL : En fonction d'un éventuel refus des autorisations émanant des administrations, il pourrait être envisagé de laisser le choix aux organisateurs de ne pas prélever les oiseaux.